CAHIER DES CHARGES

PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC, SECURISATION, DECONTAMINATION, DEMANTELEMENT ET GESTION DES RESIDUS DE MERCURE

LOT 1 : PRESTATIONS DE DEPOLLUTION

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Fonction	Directeur du CMA	Acheteur	Responsable du service travaux
Nom	F. BOURCIER	M. FALQUET	T. HARS
Visa			

GEN-F24-3 (GEN-SCI-003)

HISTORIQUE

Version Révision	Date de mise en application	Cause et/ou nature de l'évolution
1.0	30/06/2026	Création

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation même partielles interdites sans accord écrit préalable

SOMMAIRE

1 DOCUMENTS APPLICABLES ET DE REFERENCE 2
2 DEFINITIONS ET ABREVIATIONS 2
3 CONTEXTE ET PRESTATIONS SOUHAITEES 3
3.1 CONTEXTE 3
3.2 PRESTATIONS SOUHAITEES 3
3.3 APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON 3
3.4 ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR SITE 4
4 SUIVI DES INTERVENTIONS 5
4.1 SUIVI DES INTERVENTIONS 5
4.2 DOCUMENTATION 5
4.3 CAS DE REFUS 6

1 DOCUMENTS APPLICABLES ET DE REFERENCE

Documents applicables :

Ce sont les documents (amont ou aval) dont l'application est obligatoire. Ils sont repérés dans le texte par leur numéro dans la liste.

[DA1] Consignes Générales Sureté Sécurité Environnement **DCMA-SEC-011-4.0 (CGSSE).pdf**

2 DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Les différentes abréviations utilisées sont :

ONERA	Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales
CMA	Centre ONERA de Modane-Avrieux
S1MA	Soufflerie n°1 de Modane-Avrieux
S2MA	Soufflerie n°2 de Modane-Avrieux
S3MA	Soufflerie n°3 de Modane-Avrieux
S4MA	Soufflerie n°4 de Modane-Avrieux

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation
même partielles interdites sans accord écrit préalable

3 CONTEXTE ET PRESTATIONS SOUHAITEES

3.1 CONTEXTE

Suite à la découverte de mercure dans certaines installations du Centre ONERA de Modane-Avrieux (CMA), l'ONERA souhaite se doter d'un accord cadre relatif aux prestations suivantes :

- diagnostic approfondi
- sécurisation
- décontamination
- démantèlement
- gestion des résidus de mercure

Compte tenu de la volatilité du mercure et de sa toxicité, l'accord cadre couvrira un besoin générique d'expertises et de travaux applicables à différents bâtiments (zones d'essais, souffleries, salles de pilotage, gaines aérauliques, etc.).

3.2 PRESTATIONS SOUHAITEES

La typologie générique des prestations demandées est la suivante :

- **Ingénierie et diagnostics** : Cartographie de la pollution, mesures de la concentration de mercure dans l'air (vapeurs) et sur les surfaces (billes, amalgames).

- **Mesures de sauvegarde et confinement** : Mise en place de sas de décontamination, de confinements dynamiques ou de protocoles de ventilation naturelle optimisée.

- **Dépollution et traitement** : Extraction des polluants, aspiration sous filtration spécifique, décapage chimique ou thermique des structures contaminées.

- **Démantèlement d'équipements** : Dépose sécurisée de tuyauteries, moteurs, chaînes métalliques ou composants d'instrumentation historique ayant été en contact avec le mercure.

- **Gestion des déchets** : Conditionnement étanche, transport et filière d'élimination agréée pour les déchets dangereux contenant du mercure.

3.3 APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON

En cas de livraison de matériel directement au centre ONERA de Modane-Avrieux par le titulaire, les matériels transportés seront protégés par des emballages de protection adaptés au transport et à la manutention. Les organes sensibles seront spécialement protégés.

Le stockage éventuel des éléments devra être assuré sous la responsabilité du prestataire.

Le prestataire préviendra l'ONERA au plus tard 5 jours ouvrables à l'avance de toute livraison sur site. Les dates de transport devront être validées par l'ONERA. L'ONERA se réserve le droit d'interdire une livraison.

L'emballage, le transport, le déchargement sur site des éventuels éléments ainsi que l'évacuation et le traitement des déchets sont à la charge du prestataire et sont effectués sous sa responsabilité.

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation
même partielles interdites sans accord écrit préalable

L'adresse de livraison du site ONERA de Modane-Avrieux est la suivante :

Centre ONERA de Modane-Avrieux

Route départementale n°215 – 73500 AVRIEUX

Téléphone : 04 79 20 21 22

Les horaires de livraison du CMA sont les suivantes :

- **Du lundi au jeudi de 8h30 à 15h30.**
- **Le vendredi de 8h30 à 14h30.**

Un bordereau de livraison sera établi par le prestataire et signé par le réceptionnaire du CMA.

3.4 ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR SITE

Les dates d'intervention sur le site du CMA seront convenues d'un commun accord entre le prestataire et l'ONERA.

Le titulaire devra obligatoirement désigner un Responsable Chantier unique, interlocuteur privilégié du Responsable SLSE et/ou du responsable d'Installation de l'ONERA, pour coordonner la gestion quotidienne des flux de personnels et de matériels.

Le titulaire devra prévoir pour le bon fonctionnement des interventions :

- Les coffrets électriques nécessaires aux travaux
- Les éclairages nécessaires aux travaux
- La fourniture d'un planning exhaustif des travaux sur lequel devra apparaître l'enchaînement des tâches.
- La fermeture et le balisage de la zone en phase chantier.
- Le nettoyage de la zone du chantier après travaux du présent lot et l'évacuation des déchets.

Les prestations à la charge du titulaire comprennent tout le matériel, le personnel qualifié, les fournitures et leur mise en œuvre pour les travaux tels que décrits dans le présent document.

Elles comprennent toutes les dispositions réglementaires ou sécuritaires à prendre en la matière telles que définies en particulier dans le plan de prévention.

Le titulaire se devra de respecter les Consignes Générale Sureté Sécurité Environnement du CMA (DA1).

L'ONERA prend à sa charge :

- La fourniture du courant à proximité des travaux dans les valeurs et limites suivantes : tension 220 V monophasé (puissance à préciser).
- La fourniture de l'eau potable sur le robinet de puisage le plus proche.
- Eventuellement la fourniture d'eau industrielle

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation
même partielles interdites sans accord écrit préalable

4 SUIVI DES INTERVENTIONS

4.1 SUIVI DES INTERVENTIONS

L'avancement des interventions sur site seront marquées par différents jalons au cours desquels le prestataire fournira différents livrables. Le prestataire s'engage donc à respecter ces jalons avec les livrables associés.

Ces jalons et leurs livrables sont les suivants :

- Réunion de lancement de l'intervention : La réunion intervient obligatoirement dans les deux semaines après la notification de la commande. Les données techniques, le planning et la définition de la méthodologie suivie pour les différentes étapes du projet seront abordés. Elle doit permettre de valider les différentes étapes de l'intervention : installation, sécurité et plan de prévention, organisation, horaires, planning, coactivité, etc…

- Réunion de suivi : Revue hebdomadaire réalisée entre le début et la fin de chaque chantier sur site du CMA, permettant de juger de la conformité de l'avancement par rapport à la planification initiale et de traiter les problématiques de terrain. Le titulaire remettra à l'ONERA à chaque réunion, un planning hebdomadaire recalé si nécessaire du travail à exécuter pendant la semaine suivante.

- Recette des prestations: Après la réalisation de l'intervention, l'ONERA validera la bonne exécution de celle-ci selon les caractéristiques demandées. Le titulaire devra être en mesure de démontrer l'efficacité de son intervention et l'atteinte des objectifs fixés. Le prononcé de la recette est conditionné à la remise du Rapport Final de Décontamination validé par l'ONERA et à la fourniture des justificatifs réglementaires d'évacuation des déchets.

Chaque revue donne lieu à un compte-rendu qui est rédigé par le titulaire. Le compte-rendu fait clairement apparaître les actions à effectuer, nomme les responsables et indique les délais.

4.2 DOCUMENTATION

Le titulaire devra remettre à l'ONERA pour examen au fur et à mesure de leur établissement les documents via un dispositif informatisé d'échanges de documents. L'ONERA fera connaître ses remarques sous dizaine hors congés. Tous les documents sont établis en français.

A l'achèvement de l'intervention, les documents contractuels mis à jour sont remis en version informatique avec la mention « Version Finale ».

Les différents documents à fournir et les délais correspondants sont donnés dans le tableau suivant :

Document	Première présentation
Gestion de Projet	
Planning comportant les durées et l'ordre de toutes les tâches à effectuer (études, fourniture, installation, mise en service), avec les ressources associées	Avec l'offre initiale, puis mise à jour à chaque revue ou évènement impactant
Compte rendus des revues (incluant la liste d'action en cours avec pour chacune un responsable et un délai)	Au plus tard une semaine après la revue
Interventions sur site	
Note d'organisation du chantier d'installation, calendrier des tâches, habilitations diverses…	1 semaine avant le début du travail sur le site ONERA
Fin de chantier	

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation
même partielles interdites sans accord écrit préalable

Rapport Final de Décontamination	En amont du prononcé de la réception
Justificatifs réglementaires d'évacuation des déchets	En amont du prononcé de la réception

4.3 CAS DE REFUS

L'ONERA n'est pas tenu d'accepter une prestation dont les caractéristiques ne sont pas conformes aux exigences stipulées dans les documents de l'accord-cadre, ou aux documents établis par le titulaire au cours des études.

Propriété de l'ONERA - Reproduction, communication, utilisation
même partielles interdites sans accord écrit préalable